



# Info Flash 17 juillet 2023

## Avant-break estival



### CSE d'installation du 4 juillet :

Fort de sa représentativité, l'UNSA-MGEN a pu confirmer la désignation de près de 122 Représentants de Proximité tout secteur confondu, aura la responsabilité, sur MGEN, des postes de Secrétaire et Secrétaire Adjoint du CSE MGEN, des commissions RP et Formation...

Par ailleurs, l'UNSA-MGEN a rendu, lors de ce CSE, son avis sur la politique sociale menée dans l'entreprise, soulignant dans sa déclaration le contexte dégradé comme les orientations souhaitées :

« En miroir de l'avis défavorable exprimé unanimement par les organisations syndicales au CSEC des 27 et 28 juin dernier,

L'UNSA rappelle que sur le secteur MGEN alors que la transformation n'est qu'à mi-chemin, le quotidien des salariés est plus que dégradé. Le turn-over, les difficultés de recrutement, les trajectoires d'effectifs à la baisse, induisent une hausse de charge de travail, participent à des taux d'absentéisme historiquement élevés, comme à une montée des risques psycho sociaux préoccupante. En parallèle, les niveaux d'exigences de production s'intensifient, les contraintes sur les horaires comme sur les conditions de prises de congé s'accroissent.

A ce stade, l'UNSA constate l'incapacité de l'employeur à significativement améliorer les conditions de travail, à reconnaître suffisamment l'investissement des salariés, à améliorer les niveaux de rémunération sur la durée, engendrant ainsi : mal être, départs anticipés et démissions.

L'UNSA déplore la grande difficulté de l'employeur à définir un contrat social renouvelé à même de fédérer autour du projet de transformation, pourtant nécessaire à l'entreprise dans le cadre de l'évolution du marché de la santé.

En conséquence l'UNSA, invitée à s'exprimer dans cette instance, votera, là aussi, défavorablement.

Elle invite l'employeur à s'inscrire au plus vite dans la négociation, dans l'écoute des revendications portée par le syndicat, à modifier ses trajectoires afin de créer les conditions propices à la réussite. »



## section départementale : le ball-trap est ouvert !



### LE PACK « ESSENTIEL » de rentrée !!

Pour les rendez-vous de rentrée, nouveau concept tombé du camion : la vente groupée, le tout en un.

Loin d'imaginer devoir travailler le concept en amont avec les organisations syndicales, préférant déstabiliser nombre de collègues, faire vivre une compétition entre salariés, accentuant un peu plus les risques psycho-sociaux par des injonctions à réussir, balayant d'un revers de main les lenteurs techniques...l'employeur affiche là sa constance à ne pas expliciter ses stratégies commerciales.

L'UNSA dénonce cette absence de transparence, de concertation et de mépris des salariés. Expliquer la méthode, rassurer sur le maintien du devoir de conseils, accompagner... la recette est pourtant connue, mais l'on préférera y aller tout droit, sans doute pour faire grimper la cote de l'absentéisme et des départs en cascade...



### L'UNSA revendique, l'illustre symétrie des attentions :

#### LE PACK ESSENTIEL Adhérent

- LE REGIME OBLIGATOIRE
- 1 COMPLEMENTAIRE SANTE
- 1 ASSURANCE DECES MUTEX
- 1 ASSURANCE VIE
- 1 EPARGNE RETRAITE
- 1 PROTECTION JURIDIQUE

#### LE PACK ESSENTIEL Salarié

- 1 AMBITIEUSE COMPLEMENTAIRE SANTE COLLECTIVE
- 1 SALAIRE A LA HAUTEUR DES EXIGENCES
- DES HORAIRES RESPECTANT VIE PRO/VIE PERSO
- 1 EFFECTIF COHERENT avec les charges de travail
- 1 PRISE EN COMPTE DE LA REALITE
- Et plus encore...

## En Centres de Services : ni vu, ni connu



### SCAN office exit :

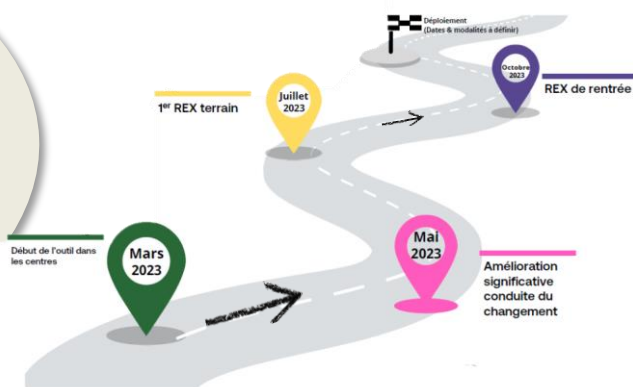
L'employeur nous informe, l'air de rien, qu'il envisage de poursuivre les investigations sur un possible accroissement de l'externalisation de ses activités « courrier / Scan office » (via Luminess). Pourtant à Rennes, à Montpellier subsiste un savoir faire (80 salariés environ) qui garantit une excellence technique et une qualité de service optimum...un faux prétexte est avancé, le fait que cela ne ferait pas partie du « cœur de métier », alors qu'on sait que c'est avant tout la logique financière qui en serait le moteur. L'UNSA ne croit à aucun des arguments avancés, et souhaite que l'employeur n'investigue pas davantage ces orientations là, qui mettent en difficulté les salariés (les reclassements sont souvent difficiles à vivre) et qui ne garantissent pas la souveraineté d'activités essentielles pour l'adhérent !!



### Outil WFM et horaires :

Face à la difficulté de déploiement, au manque d'ergonomie, au refus d'utilisation d'un grand nombre de salariés et managers qui l'expérimentent, l'employeur nous informe qu'il va poursuivre le paramétrage de gestion de planning (WFM by Verint) pour limiter les nombreuses incohérences constatées. La méthode proposée par lots progressifs nous semble aller dans le bon sens, dans la mesure où chaque étape est sécurisée. La prise en main de l'outil ne pourra se faire qu'avec le soutien de salariés déjà convaincus et non par injonctions hiérarchiques de personnes qui ne l'utilisent pas au quotidien. Nous rappelons néanmoins la nécessité de préserver le droit à la déconnexion. Choisir sa place de parking, sa place de bureau, ses échanges de planning... C'est au travail que cela se passe, pas à la maison (ou alors durant son TLT) !!!

Concernant les horaires, nous verrons à la rentrée si la concertation de l'employeur, comme sa volonté d'apaisement sera à même d'éviter des scénarii plus complexes ...





# Offres Privilegiées



## salariés du groupe VYV

Fruits de revendications portées de longue date, nous devrions voir émerger progressivement un accès à certaines offres commerciales distribuées par l'ensemble des entités de VYV, ceci moyennant un tarif préférentiel (de -20% à -30%) .

En fin d'année 2023 ; sur le réseau **Ecouter VOIR** (Optique et aide auditive), avec **WAKAM** pour l'assurance multirisque habitation. Plus de détails à venir ...

L'UNSA continue de demander un élargissement de ces mesures à toutes les offres (protection juridique, santé animal, offre habitat, assurance vie...), le plus tôt possible.

**ÉCOUTER VOIR**  
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES



## Négociations complémentaires à venir :

- **Mutuelle d'entreprise**: nous revendiquons toujours et encore l'ouverture d'une négociation, avec un nouveau contrat en 2024 !
- **TLT**: un employeur fébrile, et de moins en moins disposé à rediscuter du sujet !
- **Fiches fonctions L2**: en lien avec la transformation...
- **Mesures Seniors**: en cours d'année
- **Rémunération**: nous rappelons aux dirigeants leur engagement à nous rencontrer au regard de l'inflation !!!



## CSE C – Œuvres sociales

Accédez aux PV « complets » de CSE et CSE C (actualité entreprise)

et

(re)découvrez vos œuvres sociales (tourisme, prestations sociales et culturelles...) :

<https://www.csecuesmgen.fr/>

- Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :**
- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE** : N° vert : 0 800 159 136, 24h/24h
  - **ALERTE** : Dispositif Intervenants QVT : [dispositifqvt@mgen.fr](mailto:dispositifqvt@mgen.fr)
  - **Assistance Sociale** : 04 37 56 85 41 / RESSIF



**Au travail : Connaître ses droits, négocier des avancées sociales, se défendre ; C'est votre syndicat !**



**Adhérer**



## Contacts

Jonathan FERRARI  
Secrétaire général / DSC UES  
UNSA MGEN  
06 70 19 06 55  
[jojo\\_fer@yahoo.fr](mailto:jojo_fer@yahoo.fr)

Julien LAMBLIN  
Délégué Syndical Central  
UNSA MGEN  
06 71 14 18 40  
[jlamblin@mgen.fr](mailto:jlamblin@mgen.fr)

**Le syndicat qui vous ressemble et qui nous rassemble!**



# Bulletin d'adhésion 2023

## Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66% .

**Nouveauté** : Adhésion en ligne avec paiement CB accessible sur notre site internet.



Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du \_\_\_\_\_ Centre de travail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN \_\_\_\_\_

Ancienneté \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Signature

Paiement par chèque ou par virement bancaire  
RIB accessible depuis notre site: [www.unsa-mgen.fr](http://www.unsa-mgen.fr)

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

**UNSA-MGEN**  
3 square Max Hymans 75015 PARIS

## Cotisation 2023

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuel déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1600€	48 €	17 €	1,42 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €	1,58 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €	1,83 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €	2,08 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €	2,50 €
Plus de 2800€	99 €	34 €	2,83 €

Contact Trésorerie:

Eric DAVID :  
[edavidsi@mgen.fr](mailto:edavidsi@mgen.fr)

Nous  
sommes là  
pour vous  
aider !